

Jean-Yves BREVET

Maire de Montrevel-en-Bresse
Président de l'EHPAD Montrevel / Foissiat

Jean-Luc PICARD

Maire de Foissiat
Vice-Président de l'EHPAD Montrevel / Foissiat

Motion

Maintien de l'intégrité de l'EHPAD Montrevel-en-Bresse / Foissiat

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les élus et professionnels en charge des Solidarités et de la Cohésion territoriale,

L'EHPAD de Montrevel-en-Bresse-Foissiat compte 164 lits, dont 35 lits sur le site de Foissiat. Il est aujourd'hui menacé.

Le 12 janvier, le cabinet ACE santé a procédé à l'Hôpital Fleyriat à la restitution d'une « étude des besoins en offre de service et hébergement des personnes en perte d'autonomie de plus de 60 ans » sur le territoire.

Ce rapport devait permettre d'éclairer les décisions à prendre quant à l'avenir du site de Foissiat, au sein duquel les conditions de sécurité et d'accueil ne sont plus assurées en l'absence de travaux.

Ce rapport se conclut ainsi :

« Si l'ARS [Agence régionale de santé] devait individuellement prioriser des hypothèses, au regard des éléments précédemment abordés, elle le ferait de manière suivante :

1. Redéploiement : car cela répond aux enjeux du département, du SRS et des enjeux démographiques des 30 prochaines années
2. Reconstruction sur le site de Montrevel : l'ARS ne saurait s'y opposer mais la question financière sera probablement prédominante dans l'instruction du projet
3. Reconstruction sur le site de Foissiat : sans pouvoir s'y opposer, l'ARS rappellerait les réserves importantes sur l'inadéquation de ce type de petites unités au regard des enjeux de médicalisation croissante ».

Les Conseils municipaux de Foissiat et de Montrevel-en-Bresse déclarent solennellement et avec force que la solution 1, celle du redéploiement, ne doit pas être la solution retenue et qu'il convient de maintenir l'EHPAD de Montrevel / Foissiat dans son intégrité sur les deux sites en actant :

- La non fermeture de Foissiat et sa mise en conformité
- Le maintien des 164 places à l'EHPAD de Montrevel / Foissiat.

En effet, le rapport d'aide à la décision expose clairement que « le périmètre d'intervention de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat est composé de 17 communes », à savoir Attignat, Béréziat, Confrançon, Curtafond, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Marsonnas, Montrevel-en-Bresse, Polliat, Bresse Vallons, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin le Châtel, Saint Sulpice, Marboz, Lescheroux et Saint Julien sur Reyssouze. Au regard des statistiques dont il dispose, il précise que ce territoire semble « sous-doté en EHPAD par rapport à la moyenne régionale ».

Toutefois, face à ce constat de la capacité insuffisante d'accueil en EHPAD du bassin de vie Attignat / Polliat / Montrevel en Bresse/ Marboz, de l'augmentation de la population et à la tendance générale du vieillissement de la population, corrélés à l'affirmation d'une politique publique ambitieuse pour faire face à cet enjeu de société, **le rapport invite, étonnamment, à considérer la problématique « dans un ensemble plus large dans le schéma départemental avec le CLIC du Bassin Burgien »**. Soit un territoire allant de Boyeux Saint-Jérôme à Vescours, en passant par Bourg-en-Bresse !

Autrement dit, l'hypothèse du redéploiement est un redéploiement envisagé sur un territoire beaucoup trop large, voire départemental.

Quant aux salariés du site de Foissiat au nombre de 13, nous ne pensons pas qu'ils aient été informés et consultés ; que vont-ils devenir ?

Quant aux résidents et leurs familles, comment vont-ils être considérés ?

Les Conseils municipaux de Foissiat et de de Montrevel-en-Bresse affirment que l'EHPAD doit rester un service de proximité pour les populations locales, afin que les personnes dépendantes puissent bénéficier d'une offre de soin et d'hébergement sur leur territoire de vie.

Le « redéploiement » des 35 lits du site de Foissiat signifie la suppression de 35 lits au niveau de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat. Il s'agirait donc de l'abandon d'une politique publique construite, affirmée et consolidée durant plusieurs dizaines d'années au profit des citoyens du territoire, dans un contexte démographique et sociétal dans lequel ce service de proximité est plus que jamais important et nécessaire.

Les deux Conseils municipaux de Montrevel-en-Bresse et de Foissiat demandent donc à l'État, à l'ARS, au Département de l'Ain, à toutes autorités publiques ayant la compétence Solidarités et Cohésion territoriale, de favoriser l'émergence d'un projet permettant le maintien d'un service public de proximité en direction des personnes âgées, et non une régression des politiques publiques existantes.

Mesdames et Messieurs les Maires, nous vous proposons d'informer vos Conseils municipaux et de faire voter, si vous le souhaitez, cette motion lors de votre prochaine réunion de Conseil municipal.

Il en va de l'avenir de nos territoires ruraux et du bien-vivre, dans la dignité, des concitoyens âgés et dans le besoin.

Jean-Yves BREVET
Maire de Montrevel-en-Bresse

Jean-Luc PICARD
Maire de Foissiat

Motion adoptée par le Conseil municipal de Montrevel-en-Bresse en date du 13 février 2024, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention (F. THOMASSON).

Cette motion est transmise à Madame la Préfète, à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et à sa délégation départementale, à Monsieur le Président du Département de l'Ain et Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du canton, à Madame la Directrice de l'Hôpital Fleyriat, ainsi qu'aux Maires de 17 communes du périmètre d'intervention de l'EHPAD de Montrevel-en-Bresse / Foissiat.

